



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 57603

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le déroulement, dans les six prochains mois, des états généraux de la sécurité civile, décidés par son prédécesseur. Plusieurs fédérations syndicales de sapeurs-pompiers se sont en effet inquiétées de savoir si les élus locaux seront associés aux différentes étapes du processus qui devrait s'engager rapidement. Cela est d'autant plus indispensable que les sapeurs-pompiers, malgré leur statut particulier, restent bien les agents des collectivités territoriales. Ces dernières supportent d'ailleurs le financement de l'ensemble des moyens humains et matériels des services d'incendie. Soucieux de l'importance des enjeux pour l'avenir du système de secours français, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que soit organisée une véritable concertation avec toutes les parties concernées, dont les élus locaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Les élus sont bien associés aux différentes étapes du déroulement des états généraux de la sécurité civile. Dans la phase de préparation nationale, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique en a informé chacun des parlementaires ainsi que le président de l'association des maires de France et le président de l'assemblée permanente des présidents de conseils généraux. Des entretiens ont eu lieu entre la mission des états généraux placée auprès du directeur de la sécurité civile et les membres des commissions spécialisées de ces associations. Dans la phase départementale en cours et qui s'achèvera le 14 juillet, les élus locaux sont également associés aux travaux des commissions et aux débats qui sont organisés par les préfets.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57603

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2097